

Proche aidance

La proche aidance réfère au soutien significatif que toute personne apporte à un membre de l'entourage, familial ou non, aux prises avec une incapacité quelconque. Le statut de personne proche aidante peut s'appliquer à **n'importe qui, sans égard à l'âge, à l'occupation ou au milieu de vie**. Le soutien peut ainsi être offert à une fréquence occasionnelle ou continue, à un proche dont l'invalidité, temporaire ou non, touche la sphère physique, psychologique et/ou psychosociale. Le statut de personne proche aidante s'ancre dans un cadre informel, c'est-à-dire non professionnel.

L'aide apportée peut prendre différentes formes, par exemple:

Soins médicaux



Transport



Entretien
de la maison



Soins personnels



Soutien à la
participation sociale



Il est important de reconnaître que les personnes proches aidantes, en raison de ce rôle, sont à risque de développer des problèmes psychologiques, physiques, psychosociaux et/ou financiers. Le soutien informel qu'elles apportent aux personnes vulnérables constitue un apport majeur à notre société et le gouvernement du Québec reconnaît qu'il est important de les accompagner dans ce rôle. Depuis 2020, il existe une Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes, qui découle de la **Politique nationale pour les personnes proches aidantes**.

D'ailleurs, lorsque la personne aidée décède, la personne proche aidante entre dans une nouvelle phase, appelée la « post-aidance ». Cette phase comporte aussi son lot d'expériences et de défis, puisque la relation de proche aidance passée impacte la manière de vivre le deuil par la suite.

Références

L'Appui pour les proches aidants (2022). *Proche aidant, ou aidant naturel?* <https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/etre-proche-aidant/connaitre-les-droits-et-les-statuts-du-proche-aidant/proche-aidant-ou-aidant-naturel/>

Proche aidance Québec. (2021). *Qu'est-ce qu'une personne proche aidante?* <https://procheaidance.quebec/la-personne-proche-aidante/>

Gouvernement du Québec. (2022). *Personne proche aidante.* <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personne-proche-aidante>

